L'article L49 du CPCE : mutualiser les chantiers de génie civil

Arnaud ROUILLY, CETE de l'Ouest

(Cette présentation s'appuie sur un diaporama)

L'article L49 du CPCE : mutualiser les chantiers de génie civil

L'objectif de la loi PINTAT : faciliter le déploiement du THD

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un article lié la loi PINTAT du Code des postes et des communications électroniques. Sur cette diapositive, il faut retenir les deux derniers items : le SDTAN désigne une structure en charge de la gestion de la publicité préalable aux travaux ; le but est de réduire les coûts de génie civil et de mutualiser et d'identifier des opportunités de mutualisation.

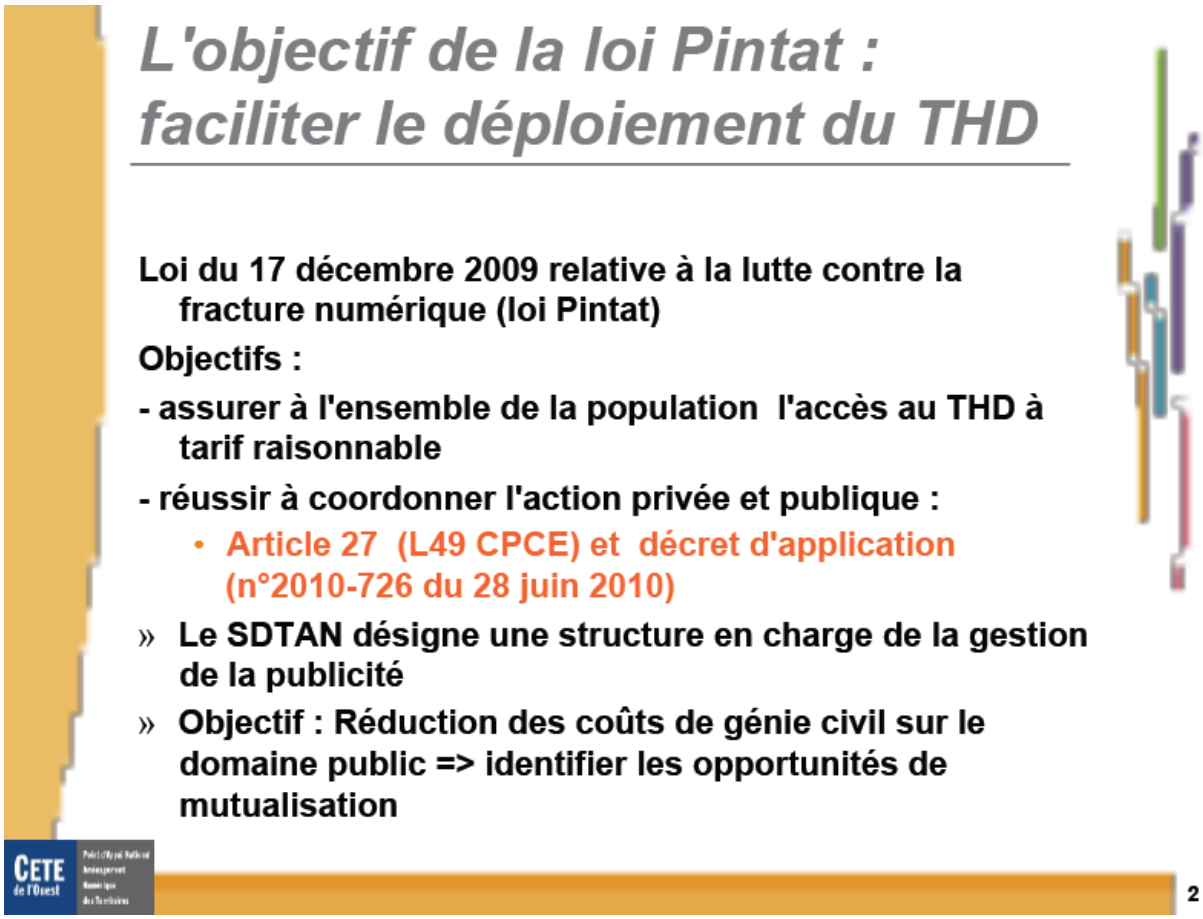

Quels sont les travaux concernés ?

Les travaux concernés sont présentés sur cette diapositive.

Quels sont les travaux concernés?

Les travaux neufs ou de renforcement d'infrastructures de réseaux de toute nature (VRD), impliquant :

- décapage et réfection du revêtement : passage à 2x2 voies, réfection de l'enrobé,...
- creusement de tranchées pour réseaux souterrains : eau, gaz, électricité, assainissement...
- mise en place ou remplacement d'appuis aériens (ligne électrique),

- de « longueur significative » :

- 150 m en agglomération et 1 000 m en dehors
- Sur le domaine public

CETE de l'Ouest

3

Comment est assurée l'information ?

Je rappelle la nécessité de publicité, c'est-à-dire de mettre à la disposition de tous le fait que des travaux vont avoir lieu qui rentrent dans le champ d'application de cet article.

Comment est assurée l'information?

Le destinataire de l'information assure sans délai la publicité des travaux auprès des collectivités territoriales concernées et des opérateurs :

- la loi et le décret ne précisent pas la forme de cette publicité : annonce dans un JAL pour sécuriser juridiquement,
  et mise en ligne
  ou avis direct possible

Le contenu des informations relatives au chantier

- Nom du maître d'ouvrage
- Localisation (commune, rue ou voie)
- Type de réseau
- Nature des travaux
- Linéaire, nombre de tronçons
- Coordonnées de l'origine et destination de chaque tronçon

CETE de l'Ouest

4

Perspectives

La Commission européenne est en train d'élaborer une proposition de règlement européen, avec l'idée d'un point d'accès unique et qui couvre notamment l'accès aux tranchées, donc l'accès aux travaux de génie civil. La proposition de règlement date du 26 mars, elle est très récente. Elle est encore en cours de consultation et sera amendée avant que le règlement soit voté au Parlement et au Conseil européen.

Situation L49

En allant sur Internet, nous avons réalisé un petit état des lieux de l'ensemble des dispositifs L49 existants. Nous avons commencé à faire un recensement sur les deux familles de dispositifs qui existent en termes de L49.

Premièrement, nous avons une famille d'outils qui tournent autour de dérivés du logiciel TAPIR développé par la région Auvergne, qui a mis à disposition les sources sur Adullact moyennant quelques conditions telles que renommer l'outil, changer la charte graphique, et reverser les améliorations du code (GPLv2), enfin il n'y a pas d'obligation d'assistance de la région Auvergne vis-à-vis de l'installation puisque toutes les informations sont déjà en ligne.

L'autre famille d'outils vient des pages Internet de conseils généraux, de syndicats mixtes ou de préfectures.

Globalement sur la France, 54 départements sont couverts par un dispositif avec une répartition de deux tiers sur la logique plate-forme dérivée de TAPIR et un tiers avec des pages Internet. Nous avons écarté quelques dispositifs qui étaient manifestement obsolètes puisque les publicités dataient de plus de deux ans. Nous avons aussi constaté que nous n'avions pas de visibilité nationale de tous les dispositifs qui pouvaient exister. Nous avons donc travaillé pour améliorer cette notion, notamment sur l'enjeu de référencement, pour donner une visibilité à tous ces dispositifs et montrer que la dynamique L49 existe et se poursuit.

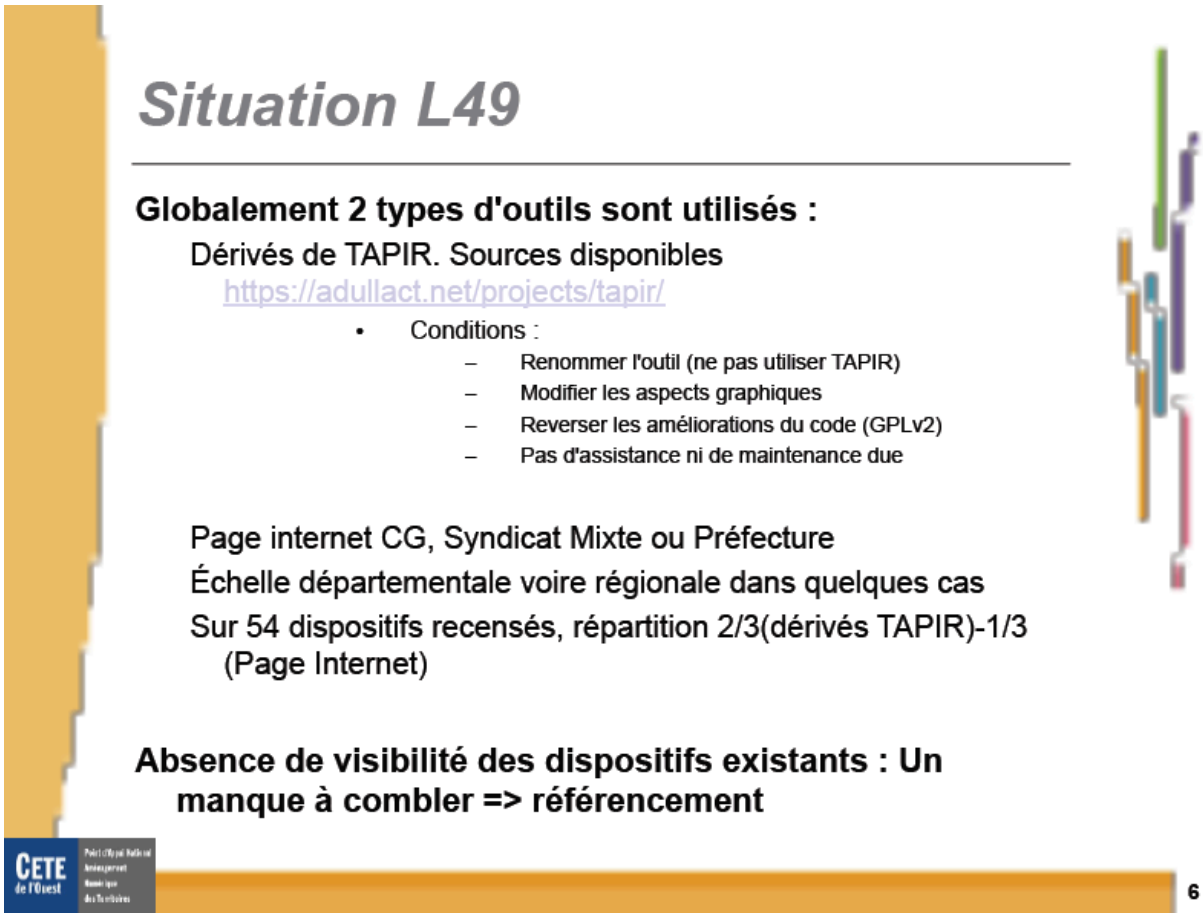

Situation L49

Voici notre travail en termes de cartographie des dispositifs existants. Nous ambitionnons d'ici quelques jours de mettre cette carte à disposition, l'idée étant d'avoir une sorte de portail national d'entrée, afin d'obtenir, en cliquant sur un département, quelques éléments d'information très rapides sur l'outil avec un lien pour accéder directement à la plate-forme. L'idée est de donner une visibilité à ces dispositifs en montrant ce qui existe, que ce ne sont pas uniquement des épiphénomènes et que l'on peut accéder très facilement à un site donné sur un département.

Évidemment, comme nous avons travaillé seuls, sans associer les collectivités à ce stade mais avec un certain nombre de chargés de mission type SGAR, et qu'il y a encore des réflexions en cours, notamment en Midi-Pyrénées, ce travail demande une consolidation avec retour de vos informations à la fois en termes de validation ou en termes de complément. Pour cela, nous mettrons cette carte sur notre site Internet, d'ici la fin du mois j'espère.

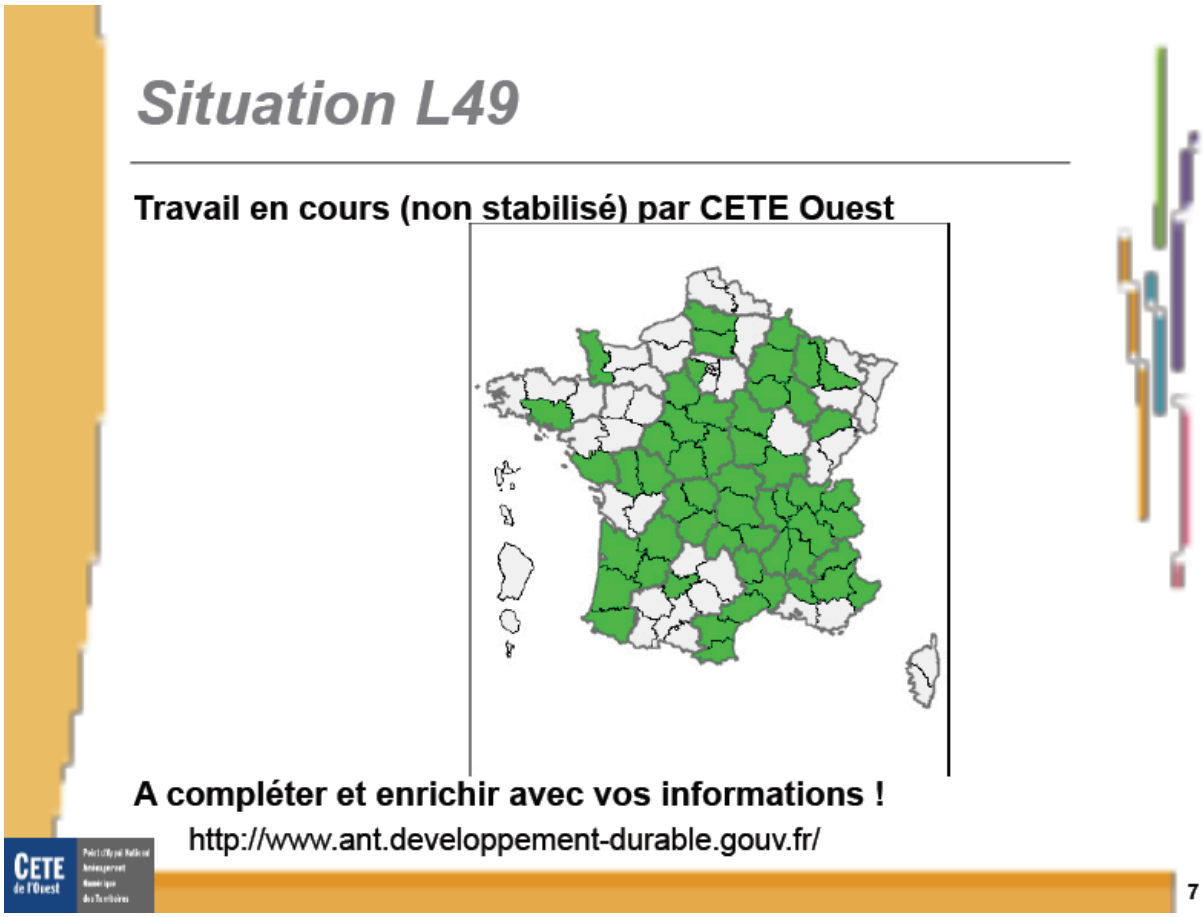

En conclusion

En conclusion, nous avons constaté que les dispositifs L49 étaient très rapidement en place après l'approbation du SDTAN. Voire même avant, dans certains cas, et nous avons trouvé surprenant qu'ils puissent exister quand bien même le SDTAN n'avait pas été approuvé et ne statuait donc pas formellement sur la collectivité en charge de la publicité. Une dynamique s'installe, qui est quand même relativement bien avancée, avec sur Midi-Pyrénées une réflexion qui est en cours de calage, les dernières échéances pour cette région étaient fixées au 9 avril avec une décision qui sera prise le 18 ou 20 avril.

Enfin, si l'on fait le bilan, les plates-formes L49 sont très importantes car elles montrent qu'il y a une animation locale entre les structures de niveau régional, les structures de niveau départemental, les communautés de communes, voire les communes. L'animation autour de tout ce chantier est forte et n'existe pas forcément sur d'autres démarches type guichet unique « Réseaux et canalisations ». Les collectivités sont plus sensibles aujourd'hui au L49 qu'à la partie Réseaux et canalisations. C'est ce qui fait que l'on pourrait rechercher des synergies entre les deux dispositifs. La limite évidemment, est que le guichet unique Réseaux et canalisations n'est finalement pas si unique que cela, et un certain nombre de commune se demandent ce qu'est ce guichet supplémentaire alors qu'elles ont un guichet unique… Il y a donc encore quelques synergies à trouver dans l'articulation entre ces deux dispositifs !

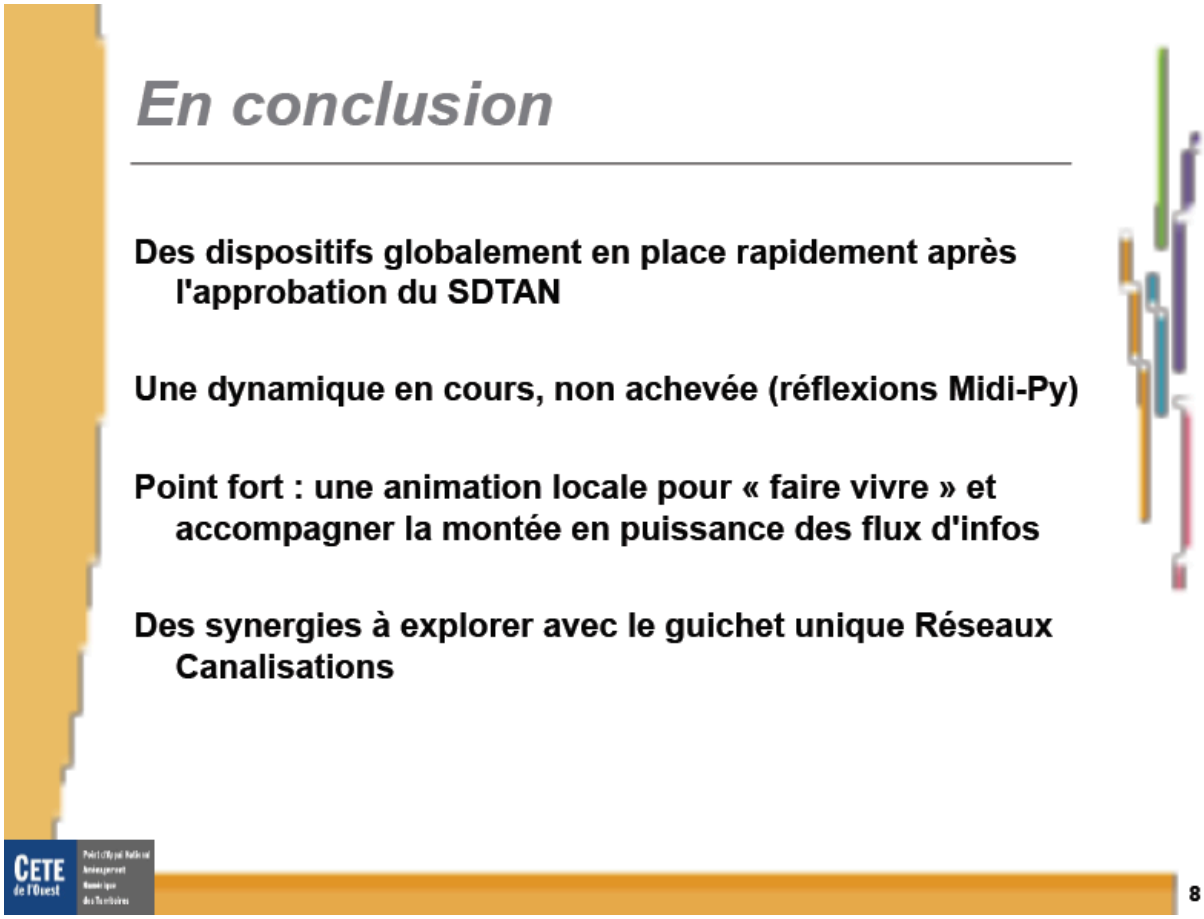

Situation SDTAN

Situation SDTAN

Travail en cours (non stabilisé) par CETE Ouest

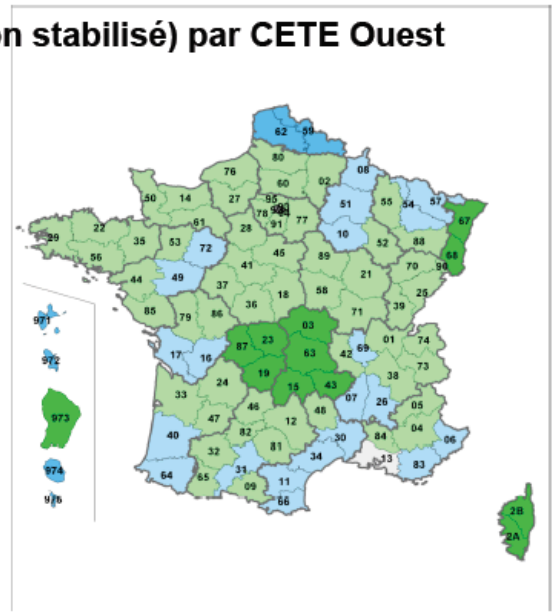

http://www.ant.developpement-durable.gouv.fr/

CETE de l'Ouest

9

Questions / Réponses

Olivier SOULAS, SYANE Haute-Savoie

J'ai quelques questions à poser notamment aux personnes du CETE de l'Ouest, relativement concrètes dans le cadre de l'aménagement numérique et qui se résument un peu sur votre diaporama. Vous avez souligné le problème de planning entre l'état de développement des bases et le déploiement. Nous avons besoin de différentes informations à certains moments et maintenant il va falloir choisir sur quelles bases nous partons. Concernant la constitution de fichiers IPE : quand on déploie une zone arrière de PM, nous devons faire une consultation auprès des opérateurs et donner les adresses des points qui seront couverts. Certains opérateurs utilisant la base Mediapost, la question est : si nous devons déclarer les zones arrières de PM avec des adresses, sommes-nous obligées, nous collectivités, d'acheter la base Mediapost pour le faire, ou pouvons-nous nous débrouiller avec les données fragmentaires que nous avons ?
Deuxièmement, concernant la base qui est en cours de création autour du croisement de la base MAJIC (Mise à jour des informations cadastrales) et du parcellaire bâti : pour nos déploiements, nous avons fait ce croisement en local, avec différentes typologies de locaux, ce qui nous permet d'avancer pour faire nos tracés. En revanche, nous avons constaté une grosse différence entre les données INSEE et les données qui sont retournées… Sachant que l'on se base sur les données INSEE dans les collectivités, notamment pour vérifier les taux de couverture, avez-vous des éléments de réponse à ce sujet ?
Le SYANE est un syndicat d'électricité qui porte l'aménagement numérique mais aussi le contrôle de l'action d'ERDF, en tant qu'exploitant des lignes de distribution et pour nous, la localisation des locaux est aussi importante pour l'aménagement numérique que pour la localisation des compteurs, notamment pour la fourniture de services. La thématique de LINKY dont j'imagine vous avez déjà dû discuter au niveau de l'identification des locaux, est aussi quelque chose d'important.

Laurent DAVID

Concernant les flux IPE, je ne serai peut-être pas très précis. Ce qui est attendu, c'est l'estimation des locaux touchés par la plaque, du coup vous pouvez travailler avec n'importe quelle base de données. Actuellement, ils sont bien en peine de faire des flux IPE de qualité à partir de la base Mediapost, car c'est la plus mal géolocalisée. En fait, on part d'un polygone, un contour et on regarde ce qu'il contient, mais si vous utilisez la base Mediapost pour faire cela, vous êtes assez mal. France Télécom peut le faire aussi sur la base de son fichier cuivre qui est géolocalisé au PC (Point de concentration), les estimations sont quand même un peu meilleures, sachant qu'une estimation de géolocalisation au PC en site rural est potentiellement assez fausse, jusqu'à un kilomètre d'erreur, donc après il faut prendre en compte un paquet de lignes attachées à un PC plus ou moins près… Mais vous n'êtes pas obligés d'utiliser Mediapost. En revanche, actuellement, les flux d'échanges inter-SI utilisent assez massivement l'Hexaclé donc, pour le moment, être compatible avec les opérateurs, c'est utiliser l'Hexaclé.
Concernant le croisement INSEE / MAJIC : MAJIC, ce sont des locaux et INSEE, des gens. Par exemple, quand on cherche à comparer notre base de données Géolocaux avec le quadrillage INSEE, il faut comparer d'une part des locaux et d'autre part des gens. Il y a des locaux INSEE également, et quand on compare de local à local, on a globalement une très bonne correspondance, mais on ne peut pas aller plus profondément dans la vérification du local, seulement dans certains cas, et nous n'en avons pas jouissance.
Un fichier INSEE, le fichier RIL (Répertoire des immeubles localisés) est assez intéressant, il s'agit d'un fichier de bâtiments géolocalisés avec le décompte des locaux vérifié pour le bâtiment. Donc la comparaison du fichier RIL de l'INSEE avec les bases de données bâtiments occupés seraient forcément très pertinente mais nous n'avons pas pu la faire pour l'instant.
Concernant le lien entre le réseau électrique et d'autres réseaux, dans la logique du local unique, le fait que l'on arrive à agripper plusieurs identifiants autour d'un local unique - celui d'EDF, de France Telecom, ou d'un autre -, permet de fabriquer ce que nous appelons des identifiants palliatifs qui sont incroyablement pertinents au moment de la prise d'abonnement. Sur un local qui n'est pas encore

raccordé, où il n'y a pas de PTO, donc pas d'identifiant de PTO que la personne puisse donner à son opérateur, l'opérateur aurait la capacité de dire : donnez-moi votre numéro de compteur et de l'identifier pour fibrer via le compteur ou via un autre identifiant. C'est cela que nous avons en tête et qui est si difficile à organiser.

Christophe BLONDEL, Manche Numérique

Il y a énormément d'initiatives identiques concernant la problématique des locaux. Quand il y a des questions de planning, on n'a pas forcément le choix. Nous commençons le déploiement FTTH début mai, nous avons donc un mois pour nous organiser ! Nous avons déjà fait un recensement de 306 000 locaux en deux semaines, avec une précision à environ 50 mètres. Nous avons fait un croisement, exactement selon la même méthodologie. C'est vrai que, techniquement, il faut s'y mettre, mais qu'il serait intéressant de pouvoir mutualiser sur la méthode, parce que cela prend du temps.
Par rapport à l'IGN, je voulais signaler que nous avions récemment eu une conférence sur SIG et 3D à Caen, et l'interlocuteur était intéressé pour souffler à l'IGN le fait d'avoir un vrai référentiel d'adresses, même global, mais plutôt 3D, car pour le FTTH, la pertinence des locaux serait meilleure et on pourrait avoir des visions graphiques plus lisibles.
Nous sommes dans un département rural, pour 80% de nos prises cela va aller assez vite. D'un point de vue méthodologique, nous allons affiner avec des agents sur le terrain qui vont faire du piquetage pour valider l'information des locaux jusqu'à la cage d'escalier. Si nous avons une parcelle avec 3 immeubles de chacun 30 prises, nos agents vont saisir ces informations via des tablettes. C'est donc effectivement du travail manuel sur le terrain, mais nous n'avons pas le choix. Après, on aimerait y voir plus clair sur les questions de planning concernant le référentiel unique, mais de toute façon il faut bien commencer, on ne peut pas toujours attendre.

Laurent DAVID

Nous n'avons pas d'information claire pour le moment, c'est en cours de négociation dans le cadre du COP (Contrat d'objectifs de performance) de l'IGN. Si l'on est sur les bâtiments et cages d'escaliers, en gros c'est le rythme classique de mise à jour de la base de données Adresse, donc il faut un certain temps pour faire le tour de France, et elle va petit à petit s'enrichir de locaux supplémentaires. C'est ce qui est *a priori* prévu. Si l'on est sur une base de données unique qui intègrerait les locaux, elle serait conditionnée à l'existence d'une maîtrise d'ouvrage suffisamment puissante pour pouvoir guider ce genre de projet. À ce moment là, le timing pourrait paradoxalement être plus rapide, quitte à sortir un marteau-pilon, autant qu'il serve à quelque chose !

Isabelle PORHIEL, CR Bretagne

Concrètement, la base de données Adresse avec les locaux serait un fichier ponctuel avec autant de points que de locaux ou un point par cage d'escalier ?

Laurent DAVID

Une base de données locaux, c'est un référencement des locaux qui sont tous attachés à un identifiant unique. Après, cela dépend de la structuration de la base. L'idée est de dire que tout local est rattaché à une cage d'escalier elle-même rattachée à un bâtiment lui-même rattaché à une adresse. Donc forcément, base de données locaux égale un ajustement par local au minimum sur la couche locale, mais en fait c'est plusieurs couches empilées.

Thierry JOUAN

Merci. Je vous propose de continuer en entrant directement dans le vif du sujet concernant les IDG avec Amandine LAFFERRAIRIE pour l'Aquitaine.